

COMMUNE DE HAMBACH

57910
122 rue Nationale
Tél. 03 87 98 13 63
Fax 03 87 98 86 46
Site Internet : hambach.fr
E-mail : mairie@hambach.fr



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Gaston MEYER, Maire de Hambach, certifie :

Que l’arrêté n°1/PLU du 11/01/2019 engageant la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d’Urbanisme (P.L.U.) a été affiché en mairie le 14/12/2017 ;

Que les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du P.L.U., prises par délibération du Conseil Municipal du 15/01/2019, ont été publiées dans le journal le « Républicain Lorrain » sous les annonces légales **le 15 février 2019**

Qu’un Avis au public, précisant l’objet de la modification simplifiée, les lieux et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, a été affiché, sur les lieux d’affichage habituels, à Hambach : Mairie, Place Général de Gaulle, Salle Polyvalente, Ecoles Primaire et Maternelle, à Roth : Place monument aux morts, Foyer Socio-éducatif, Ecole Primaire ;

Que le dossier du projet de modification simplifiée n° 2 du P.L.U. est disponible sur le site Internet de la commune, sous la rubrique Information, depuis **le 22 février 2019**

Qu’une information a été publiée sur les pages Facebook de la commune et le tableau lumineux devant la mairie.

Hambach le 22 février 2019

Le Maire


Gaston MEYER

